

# Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

## ABONNEMENTS

Six mois.. 4 fr. 50 — Un an... 8 fr.  
Etranger (union postale). Un an.. 8 fr.  
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.

## RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration,  
52, rue Ferrandière, 52, LYON  
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous  
les bureaux de poste de France et de Belgique

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau  
du Journal  
52, Rue Ferrandière, 52, LYON  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

## SOMMAIRE

La Solidarité maçonnique — Esprit des morts et des vivants. — Les élections épiscopales et la papauté. — Le doigt de Dieu. — Chronique maçonnique — Persecutions maçonnique. — La Crémation. — Le Centenaire de 1789. — Les Martyrs. — Le Centenaire. — Théâtre. — Bibliographie. — Feuilletons. — L'Épreuve. — La Fille de l'Archevêque.

## LA SOLIDARITÉ MAÇONNIQUE

La quatrième question qui sera examinée par le Congrès de l'Est est ainsi résumée : Etude des moyens de pratiquer, dans la vie profane, la solidarité maçonnique. Voilà certes une étude qui complète bien les précédentes propositions que nous avons citées : la création d'un mot périodique, les moyens d'établir des relations fréquentes entre les maçons dans la vie profane, etc.

« Pratiquer la solidarité maçonnique » cela semble si simple qu'on se demande, en vérité, s'il est nécessaire de s'arrêter à une telle question. Les réactionnaires cléricaux pratiquent, devant nous et contre nous, la protection exclusive des leurs, avec un zèle et une ardeur dont l'exemple ne devrait pas être perdu. Mais autant les gens de religion mettent de partialité pour soutenir et faire arriver leurs partisans, autant, dans la Franc-Maçonnerie, on entend conserver, malgré d'incontestables sentiments de fraternité, une sorte d'impartialité dont nos adversaires ne se préoccupent guère pour leur compte; non seulement ils se défendent avec une merveilleuse tenacité, lorsqu'ils se sont mis dans quelque mauvais cas, mais ils s'acharnent passionnément contre tout libre penseur auquel ils peuvent nuire. Et ils reprochent précisément à la Franc-Maçonnerie cette protection mutuelle qu'ils exercent habilement pour ne pas se laisser déposséder des places, positions, avantages de toutes sortes dont ils s'étaient fait un monopole.

Leur reprend-on la moindre situation dont ils s'étaient emparés audacieusement, se moquant bien, eux, des criaileries et des accusations d'injustice, c'est alors un tapage

d'enfer et, au milieu de tout ce bruit, les braves gens indifférents entendent toujours répéter que la Franc-Maçonnerie accapare tout pour elle et les siens.

Si cela était vrai, ce ne serait qu'un juste retour des choses d'ici-bas et, en faisant soi-même ce que les adversaires n'ont pas hésité à faire pour leur compte depuis tant d'années, ce serait, ce semble, d'assez bonne guerre. Car, c'est une plaisante prétention que de dire aux francs-maçons, aux républicains : respectez les droits acquis, laissez-nous les positions, les honneurs, les appointements, l'influence; si vous preniez notre place, ce serait nous dépouiller injustement. En un mot, nous avons tout pris pour nous, parce que nous étions les plus forts, nous entendons garder tout encore pour mieux vous combattre et ressaisir au plus tôt la direction des affaires qui nous avait permis de poser la main sur tout ce qui était bon à prendre. Nous pratiquons la solidarité, l'appui des uns par les autres, jusqu'à la complicité même pour vous nuire; mais ce serait une abomination si vous vous aidiez entre vous, si vous apportiez votre concours aux vôtres pour arriver aux fonctions, à la fortune; nous tenons tout cela et nous le gardons.

Et c'est ainsi que l'on voit après seize ans de République tant de réactionnaires dans les emplois du gouvernement qu'ils attaquent; ils y sont restés, ils y ont introduit leurs parents et leurs partisans; ils se glissent partout, savent se faire recommander, même par des républicains ou des francs-maçons et crient ensuite à tue-tête contre la Franc-Maçonnerie. Il est temps d'opposer à la coalition des cléricaux, à laquelle certains des nôtres se prêtent parfois bien bénévolement, la véritable solidarité maçonnique. Aussi la quatrième question du Congrès de l'Est est fort à propos mise en discussion.

## ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

La vie a tant d'amertume qu'il ne faut pas que ceux qui peuvent l'adoucir y mêlent du poison.  
VOLTAIRE.

Choisis pour ton ami l'homme que tu connais le plus vertueux.  
PYTHAGORE.

Bannir l'amitié du monde, ce serait affaiblir le principe de la société.  
LA ROCHEFOUGAULD.

Après une crise insurrectionnelle ou révolutionnaire, la clémence et la politique conseillent également d'amnistier.  
BOISTE.

L'oisiveté est de tous les vices celui qui amollit le plus le courage.  
MONTESQUIEU.

Une belle pensée est un fanal qui s'élève du sein des ténèbres amoncelées autour de l'homme par l'ignorance et la superstition.  
CH. NODIER.

Plus un siècle amoncelle de systèmes sur la logique et l'idéologie, moins il est apte à penser et à raisonner sainement.  
FOURIER.

## LES ÉLECTIONS ÉPISCOPALES

### ET LA PAPAUTÉ

Au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, les élections épiscopales déjà profondément altérées sous les pontificats de Grégoire VII et d'Innocent III tendent à disparaître. A la différence de ses prédécesseurs, qui jamais n'avaient revendiqué le droit de nommer les évêques, Clément IV attribue formellement à la papauté la libre disposition de tous les évêchés vacants en cour de Rome, par suite de l'avancement ou de la mort du titulaire.

Ce décret de Clément IV est de 1266. Dans son préambule il établit comme principe général le droit du pape à disposer de toutes les places de l'Eglise.

Le décret de Clément IV stipule, avons-nous dit, pour tous les évêchés vacants en cour de Rome (*in curia*). Ce mot *curia* est intéressant à un double point de vue. Il permet de saisir la transformation subie en l'espace de deux siècles par cette Eglise romaine, dans laquelle s'étaient absorbées les églises locales. « Elle est devenue, comme le dit un historien, un champ de bataille, pour les plaideurs une espèce de bureau européen, où au milieu de notaires, de scribes et d'employés de toute sorte, on ne s'occupait que de procès et d'affaires. »

L'Eglise romaine n'est plus que la curie romaine; d'autre part le clergé accourant à Rome de toutes les parties de la chrétienté, l'expression « vacants en cour de Rome », appliquée aux évêchés, avait une signification très étendue et une extrême importance.

Si des évêchés devenaient vacants hors de la curie, la papauté trouvait le moyen

de s'en emparer, mettant à profit les compétitions auxquelles les évêchés donnaient presque toujours matière. Parfois même, les compétiteurs résignaient spontanément leurs droits entre les mains du pape.

L'institution des *Réserves* fut une nouvelle et suprême atteinte portée au principe des élections épiscopales. Les réserves qui datent de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle sont les actes par lesquels le pape se réservait, selon les circonstances, de nommer à un certain nombre d'évêchés.

Les *Annales ecclésiastiques* nous apprennent que, lors de sa querelle avec Philippe le Bel, Boniface VIII interdit les élections dans tous les évêchés de France, se réservant, tant que le roine se serait pas amendé, de pourvoir de sa propre autorité aux vacances qui viendraient à se produire. On a remarqué que sur seize promotions d'évêques qui eurent lieu en France de 1295 à 1301, une seule procéda de l'élection, les autres sont le résultat de nominations directes, par suite de réserves, de vacances *in curia* ou d'abandons *in manibus papæ*.

Dès le pontificat de Boniface VIII, les élections épiscopales ont cessé d'exister. Les évêques doivent leur nomination au pape. Aussi, pour attester leur complète dépendance, ils s'intitulent « évêques par la grâce du Saint-Siège. » Le spectacle que donna la papauté au XIV<sup>e</sup> siècle, le schisme, ne modifièrent pas l'état de choses créé par Grégoire VII, Innocent III, Clément IV et Boniface VIII. Les grands conciles du XV<sup>e</sup> siècle, ne parvinrent pas non plus à détruire l'absolutisme pontifical. A l'époque à laquelle nous sommes arrivés, l'ancienne constitution de l'Eglise peut être considérée comme détruite.

## LE DOIGT DE DIEU

Les tremblements de terre si vivement ressentis dans le midi de la France et en Italie, ont mis en liesse les journaux religieux. Dans les épouvantables désastres qui ont frappé à l'improviste d'intéressantes populations, ces cœurs sensibles se sont complus à voir une marque éclatante de la colère de Dieu et un juste témoignage de son mécontentement.

Nous ne savons au juste quels puissants motifs peut avoir Dieu le Père d'en vouloir à ses pauvres créatures; mais s'il est vrai, suivant le proverbe, que *qui aime bien châtie bien*, les habitants des départements du Midi, et nos voisins les Italiens, feront bien désormais de s'appliquer à éviter une préférence aussi flatteuse.

Si, au contraire, c'est l'impiété et l'athéisme que le bon Dieu a voulu punir, il a mal calculé ses effets, et c'est tout simplement dans son oeil divin qu'il a mis son fameux doigt.

Pour venger l'Eglise opprimée, il flanque par terre deux ou trois villes et une cinquantaine de villages, presque tous fort bons catholiques et, pour comble de maladresse, c'est lui-même qu'il frappe le plus fort.

Car ce tremblement de terre que toutes les *Semaines religieuses* — autorité indiscutable — attribuent à la colère céleste, c'est surtout par la démolition des églises qu'il s'est distingué.

L'église de Savone, celle de San Remo, celle de Bussana, vingt autres encore sont par terre.

Qui plus est, c'est par centaines que les fidèles accourus dans les églises, pour se réfugier « sous la main de Dieu », se sont fait aplatis par les voûtes sacrées que le « doigt de Dieu » leur jetait sur la tête.

A Bajardo, trois cents victimes dans l'église, à Castellera, une centaine, une cinquantaine à Bussana, et par ci par là, cinquante, trente, vingt. En tout, sept à huit cents ouailles écrabouillées devant l'autel. Ah! il va bien le doigt de Dieu!

Il est cependant un moyen de détourner la colère céleste. A côté de tout mal, la Providence a pris soin de placer le remède, et ce remède, les *Semaines religieuses* prennent grand soin de nous l'indiquer: c'est de passer à la caisse.

Voilà pourquoi le doigt de Dieu fait des tremblements de terre; c'est pour exploiter la frayeur populaire et faire tomber les gros sous dans la caisse de l'Eglise!

Mais nos lecteurs l'avaient déjà deviné.

## CHRONIQUE MAÇONNIQUE

Nous recevons de notre correspondant de Grenoble le récit des magnifiques funérailles faites à l'un des maç. les plus dévoués du département de l'Isère, notre F. RAMBAUD, décédé le 9 courant et enterré civilement le lendemain.

Ce F. regretté, membre fondateur de la L. l'Alliance Ecossaise, de la Société la Libre Pensée et de la Société musicale, l'Echo de la Tronche, Harmonie Grenobloise, a été accompagné à sa dernière demeure au milieu d'une grande affluence d'amis.

Sur tout le parcours du funèbre convoi une foule pressée et sympathique n'a cessé de donner des marques non équivoques d'intérêt.

Ce F., très connu et très estimé avait de nombreux et sincères amis, qui, tous ont été profondément peinés en apprenant sa fin prématurée.

L'Harmonie Grenobloise, n'a cessé, pendant la marche du cortège, de jouer des marches funèbres des mieux choisies.

En estimant à 2,000 le nombre des personnes qui l'ont accompagné, nous ne croyons pas être au-dessus de la vérité, mais plutôt en dessous.

Les Loges d'Albertville et de Chambéry s'étaient fait représenter et notre F. Cuisat, au nom des Loges de ces deux Orient, est venu sur sa tombe, ainsi que vous en jugerez plus loin, dire un dernier adieu à ce bon F., perdu à jamais pour notre chère et sainte cause d'émancipation et de justice.

Arrivé au cimetière, après l'exécution d'une dernière marche funèbre, le F. V., surveillant de l'Alliance Ecossaise au lieu et place de notre T. C. Durand Savregat, retenu à Paris par les travaux parlementaires, a prononcé le discours suivant:

« Mes FF.,

« Nous voilà de nouveau réunis dans ce champ du repos où, depuis peu de temps, nous avons déjà accompagné bien de nos FF. »

« Aujourd'hui, c'est à Rambaud, qui était un des bons parmi les nôtres, que nous rendons un dernier et suprême hommage.

« Je vous avoue, mes FF., que le devoir qui m'oblige à parler en cette triste circonstance m'est des plus pénibles, en raison de l'estime en laquelle je tenais Rambaud, et il faut bien que ce soit un devoir et des plus sacrés, pour nous franc maçon, pour que je le remplisse jusqu'au bout.

« Quand je pense surtout à sa famille éplorée, que cette mort vient de frapper si cruellement, que je réfléchis à la douleur et à l'affection de ses nombreux amis, je ne me sens presque plus la volonté de venir en votre nom, mes FF., et au mien, faire entendre mes plaintes et parler de la douleur que nous avons tous ressentie en apprenant que ce bon, ce loyal et dévoué F. n'était plus.

« Ce n'est pas que sa mort nous ait surpris il y avait déjà si longtemps qu'il souffrait! malgré cela nous espérons quand même, maintenant c'est fini!

« Il me semble cependant le voir encore devant moi, ce F. si vivant et si simple, et l'entendre nous dire: courage et souvenir!

« Eh! bien, oui, mes FF., puisque Rambaud va rentrer dans cette terre où tous nous irons le rejoindre tôt ou tard, puisque sa dépouille mortelle va bientôt disparaître à jamais, courage! c'est bien le mot que nous avons besoin d'entendre en ce pénible moment, et il vient d'autant plus à propos, que celui qui me l'a inspiré a été un courageux.

« Jusqu'au dernier moment, il a voulu finir comme il avait vécu, c'est-à-dire en homme honnête, libre et dégagé de préjugés de toutes sortes.

« Il n'a pas voulu trahir ses convictions intimes et a tenu, au contraire, à donner un exemple salutaire à la grande cause de la liberté de conscience.

« Courage donc, mes FF., et espoir.

« Mais ce n'est pas tout, il faut aussi nous souvenir.

« Quoi qu'on en dise, ce qui nous importe peu, du reste, nous avons le culte et le respect des morts et la religion du souvenir.

« Nous aimons en effet, nous, franc-maçons, rendre les honneurs à ces hommes souvent modestes, qui n'ont pas craint, bravant les préjugés et les calomnies lancées contre nous, de venir à la Franc-Maçonnerie y solliciter leur initiation.

« Nous tenons à honneur de les suivre à leur dernière demeure et de compatir à la douleur des personnes qui leur sont chères, afin de pouvoir, dans la mesure de nos forces, en adoucir l'amertume.

« Mais nous faisons plus, nous nous souvenons de ceux que la mort a frappés. Nous aimons à nous les rappeler, à parler de ce qu'ils ont fait de bien pour la réalisation de l'œuvre d'émancipation morale, intellectuelle et matérielle de l'humanité, à laquelle nous nous sommes dévoués.

« Oui, je le déclare bien haut, nous les aimons, ces simples, ces bons maçons, ces hommes vaillants et désintéressés, qui ont pris pour devise: « Tout pour le bonheur de l'humanité! » ces gens qui, dans le calme et la paix de leur Temple, pendant que les ignorants, les indifférents, les sceptiques, les intéressés font leurs petites affaires, cherchent s'il n'y aurait pas possibilité de mieux équilibrer les charges, suivant les lois de la justice et de l'équité; de mieux instruire, de mieux éduquer ceux qu'on appelle les enfants du peuple, sans distinction de sexe, afin que plus tard, connaissant mieux leurs devoirs et leurs droits, ils soient plus à même de remplir les premiers, chose importante, et de faire respecter les seconds.

« Voilà pourquoi nous les aimons, ces gens-là, parce que ce ne sont pas des égoïstes qui ramènent tout à eux.

« Voilà pourquoi je viens te dire, F. Rambaud, que ton souvenir sera toujours aussi sacré pour nous que celui des nombreux FF. qui t'ont précédé dans cet asile des morts. Nous n'en sommes pas moins très affectés de ne plus t'avoir, mais nous nous inclinons devant cette manifestation commune à tous les êtres animés, sans appréhension, comme sans faiblesse.

« Adieu donc, Rambaud, au nom de tous les FF. »

« Puisse, et c'est notre désir à tous, ce témoignage d'estime et d'affection, que nous te donnons aujourd'hui, sinon calmer, tout au moins adoucir et tempérer l'amertume de la douleur des tiens.

« Encore une fois, adieu, trois fois adieu! »

C'est ensuite M. CURSAT, avoué, adjoint au maire d'Albertville, Vén. de la Loge *Les Allobroges*, qui prend la parole:

T. C. F. Rambaud,

« C'est avec une douloureuse émotion que je m'avance au bord de ta tombe à peine entrouverte pour te donner au nom de tes FF. d'Albertville et de Chambéry, l'adieu suprême, l'adieu pour toujours.

« Les francs-maçons de ces deux Orient s'associent du fond du cœur à la douleur profonde qui frappe si fatalement leurs Frères de Grenoble, en perdant en toi un ami affectionné et un franc-maçon sincèrement dévoué à la grande devise maçonnique et républicaine: Liberté, Egalité, Fraternité.

« Au nom des francs-maçons de la Savoie, je viens, mon cher F. et ami Rambaud, te donner l'adieu éternel!

## « Maçons de Grenoble! »

« La mort de celui que nous pleurons tous ne fera que resserrer d'avantage les liens d'amitié et de fraternité qui unissent déjà si étroitement les francs-maçons des deux Orient, comme du reste tous ceux de l'univers.

« Tous, nous retrouverons de force, d'énergie et de courage pour propager malgré la lutte de l'obscurantisme et des préjugés les grands principes maçonniques qui sont la base de la Liberté et de l'Humanité.

« Au nom de la démocratie de la Savoie!

« Au nom de tous ces vaillants lutteurs qui ont au cœur l'amour de la France et de la République.

« Rambaud, adieu! Repose en paix. »

Après quelques discours et notamment celui de M. PAYEN, conseiller général, président de la Libre Pensée, l'assistance s'est retirée vivement impressionnée.

A la sortie du cimetière une quête a été faite par le Sou des Ecoles laïques, quête qui a rapporté 28 francs, versés entre les mains de M. Richard, trésorier général du Sou des Ecoles laïques.

..

## Enterrement civil à Verdun

Un nouvel enterrement civil, celui de la citoyenne Dégalle, a eu lieu à Verdun, le 29 janvier dernier. C'est le deuxième en une année dans la vieille cité cléricale où la libre pensée commence à faire quelques progrès.

Les libres penseurs de Verdun avaient confié à notre sympathique ami, M. Désoudin, la mission de prononcer ces quelques paroles d'adieu sur la tombe.

« Lorsque la mort frappe un membre de la grande famille des libres-penseurs, famille étroitement unie et qui devient, de jour en jour, plus nombreuse, il nous reste une mission à remplir, celle de prononcer quelques paroles d'adieu sur le bord de sa fosse. Aujourd'hui comme aux obsèques civiles de l'un de nos concitoyens justement estimé, j'ai été prié par les membres du groupe *Lumière et Fraternité* de prendre la parole dans le triste lieu où nous sommes réunis en ce moment. Je remercie sincèrement les Frères qui ont songé à moi, car je considère comme un grand honneur d'avoir mérité cette nouvelle marque de leur confiance.

« La citoyenne, que va recouvrir la terre humide et froide, est morte comme elle avait vécu, ferme jusqu'à son dernier souffle dans les

principes de la libre pensée, et, suivant une logique bien naturelle, elle a voulu être conduite à sa dernière demeure sans l'assistance d'un ministre du culte, donnant ainsi la preuve d'un courage qui se rencontre rarement chez une femme.

« Elle avait su s'affranchir de la domination de l'Eglise, refusant de laisser opprimer sa conscience et fausser son jugement. Plaçant au-dessus de tout ses devoirs d'épouse et de mère, elle ne quittait pas son foyer domestique, où elle prodiguait ses soins et ses tendresses à ceux qu'elle chérissait, et où elle élevait ses enfants dans les véritables principes de la libre pensée.

« Pourquoi, en effet, chercher à opposer une barrière à l'esprit humain qui tend à s'émanciper? Pourquoi refuser libre cours à nos pensées et à nos recherches philosophiques? Il n'est au pouvoir d'aucune force humaine de contraindre la pensée, et nous devons, au contraire, utiliser les admirables facultés intellectuelles que nous possédons. Nous avons le droit incontestable de nous laisser guider par les seules aspirations de la conscience, et d'obéir aux lois de la raison et de l'humanité. Point n'est besoin de mettre à jour nos sentiments intimes, dus à un examen libre et approfondi. Nous n'avons à rendre compte des actions de notre vie qu'à un Être suprême, qu'il n'appartient à personne de définir.

« Respectueux de toutes les opinions sincères, nous entendons, nous, libres-penseurs, que les nôtres soient respectées. La liberté de conscience est le bien le plus cher, aussi devons-nous nous incliner avec un profond respect devant celui qui refuse l'assistance du prêtre, soit qu'il envisage la mort avec sérénité, ayant foi dans une vie future; soit qu'il l'envisage avec courage, pensant rentrer dans le néant; soit encore qu'il marche avec calme vers l'inconnu.

« Celle que la mort inévitable vient d'arracher à son foyer, après une longue et douloureuse maladie, et qui supportait héroïquement ses souffrances, est demeurée fidèle à ses convictions. Partisans du libre examen, adeptes de la libre-pensée, nous rendons un hommage mérité à ses qualités, en présence de la famille en larmes que sa mort plonge dans le deuil. Nous nous associons sincèrement à la cruelle douleur de son mari et de ses enfants, frappés dans leurs plus chères affections, et nous saluons une dernière fois la dépouille de la courageuse citoyenne dont le souvenir et l'exemple resteront vivants parmi nous! »

Le cercueil a été descendu dans la fosse, puis chacun y a jeté sa branche d'immortelles, en forme d'adieu, et les assistants se sont retirés visiblement émus.

## PERSÉCUTIONS CATHOLIQUES

## CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE

Suite. — (Voir les numéros 52 et suivants)

« Les réunions, un instant interrompues par la présence de l'ennemi, avaient été reprises avec activité. »

« Le 9 juillet 1816, à l'occasion de la fête de l'Ordre, de nombreuses députations des Loges affiliées avaient répondu à notre invitation, quand, au milieu de la tenue, les travaux furent soudainement interrompus par l'arrivée de la force armée. Le procureur du roi apportait lui-même l'ordre de dissoudre sur l'heure la réunion, qu'il qualifiait d'illicite et de dangereuse. »

« Le Vénérable LECOMTE protesta dignement en faisant remarquer que les personnes présentes comptaient dans leurs rangs les plus notables de la ville. Il fallut céder à la force.

On prévint le Grand-Orient de ce qui venait de se passer. « En présence de la légitime émotion causée dans la ville par cet acte d'arbitraire, le gouvernement, qui venait de rentrer dans les fourgons de l'étranger, ne crut pas devoir persister dans une voie si peu propre à lui rallier les sympathies. Le Temple ne tarda pas à rouvrir ses portes. »

« En 1819, LECOMTE reprit le premier Mail... et, grâce à son dévouement, les travaux continuèrent jusqu'en 1823.

« Mais dans ces malheureuses années, où l'on suspendait la liberté individuelle, où l'on plantait partout des croix de mission, et où les Chambres ne craignaient pas de voter la loi sacrilège, la Franc-Maçonnerie n'était pas en odeur de sainteté. Le titre de l'*Aigle*, donné à notre Atelier sous l'ancienne monarchie, le faisait considérer, par l'administration, comme un foyer de bonapartisme. »

« A la fin de 1823, le Temple dut fermer ses portes. »

8

## LA FILLE DE L'ARCHEVÊQUE

II

UNE FIN DE FÊTE

Il était fils de ce Pierre de Gié, maréchal de France, fidèle serviteur du roi Louis XI, qui, après avoir occupé les plus hautes positions, et joui de la plus grande faveur auprès de ce monarque, et sous Charles VIII son successeur, avait fini, après avoir déçu de mystérieuse façon à la reine Anne de Bretagne, par mourir enfermé dans le lugubre château de Dreux, après cinq ans d'une étroite captivité.

Quelle avait été, au juste, la cause de la disgrâce soudaine du vieux maréchal, alors précepteur du duc d'Angoulême.

Personne n'aurait pu le dire; on racontait bien, à voix basse, que son fils, l'archevêque François de Rohan, alors jeune et brillant cavalier, n'avait pas été étranger à ce drame mystérieux.

Une intrigue avec une très haute dame de la cour avait excité au plus haut point la colère du roi, qui n'avait voulu, à aucun prix, tolérer l'union d'une personne de sang royal avec un de ses sujets. Le maréchal, vieux et infirme, avait été la première victime du courroux du prince; il s'était vu, d'abord, retirer la garde et l'éducation du jeune duc d'Angoulême, puis enfermer, comme nous l'avons dit, dans une forteresse où il avait fini ses jours.

François de Rohan, lui, avait fui devant la tempête; l'aventure ébruitée, il s'était empressé de quitter la France. Durant de longues années, il avait parcouru l'Europe, habitant tour à tour l'Espagne, la Hollande, Rome, où, à la nouvelle de la mort de son père, et sous l'empire de la tristesse qui ne l'avait pas quitté depuis son exil, il s'était fait ordonner prêtre.

Enfin, le roi Louis XII étant mort, sans laisser d'enfants mâles, l'ancien élève du maréchal de Gié, l'ami d'enfance de François de Rohan, monta sur le trône sous le nom de François I<sup>er</sup>; l'exilé en profita pour regagner aussitôt sa patrie, où les plus grandes faveurs l'attendaient.

L'archevêché de Lyon était vacant, le nouveau monarque s'empressa, avec l'agrément du pape, d'y nommer son favori.

Rien, paraît-il, ne retenait plus celui-ci

à la cour, car il accepta avec empressement son nouveau poste.

Il vint alors s'établir à Lyon, qu'il ne quitta jamais depuis.

L'archevêque François de Rohan n'était plus, à ce moment, le brillant seigneur, l'élégant courtisan qu'il avait été autrefois, et qui avait fait les délices de la cour de France.

Cet amour si tragiquement brisé qu'on lui prêtait, l'exil, sa vie nomade à travers le monde, tout cela l'avait prématurément vieilli; son caractère aussi s'en était resenti: triste et grave, il se montrait sévère pour ceux qui l'entouraient, comme il l'était pour lui-même.

Aussi, était-il peu aimé de son chapitre, des chanoines comtes de Saint-Jean, qui le trouvaient trop austère, habitués qu'ils étaient à mener la vie agréable et facile des gentilshommes, sous la domination plus apparente que réelle d'archevêques bienveillants.

C'était vers cette époque que la petite maison, situé derrière le cloître des Cordeliers, avait été achetée par maître Simon.

(A suivre.)

L'auteur de l'ouvrage, à qui nous empruntons ces détails, explique ensuite comment, grâce à des concessions envers l'administration, le Temple rouvrit ses portes en 1826 et il continue : « On était sous la Restauration, le titre de maçon était loin d'être une recommandation; nos Frères ne manquaient pas d'un certain courage en se réunissant plusieurs fois par mois. « La police voyait partout des carbonari, les maçons l'étaient souvent : double honneur ! double danger !

« Les visiteurs étaient rares, on le comprendra facilement. Un fait, qui troubla la paix des tenues pendant quelques mois, montre suffisamment quelles étaient les terreurs du temps. »

« Un soir du mois de septembre 1826, on initiait un Prof. . . Tout à coup on frappe à la porte du Temple en maçon. . . Le F. . . Couv. . . annonce deux F. . . de l'O. . . de Paris. L'un des F. . . SIGNOL, revêtu des hauts grades, est conduit à l'O. . . cinq FF. . . des Loges, les *Vrais Zélés* d'Auxerre les accompagnaient.

« Le F. . . SIGNOL prenant part à l'interrogation du Prof. . . lui demande son opinion sur l'immortalité de l'âme; et ensuite : « Croyez-vous que, lorsque le gouvernement ne tient pas ses engagements envers les citoyens, ceux-ci soient déliés des leurs envers le gouvernement? »

« Le F. . . Orateur dut faire sortir le Prof. . . et interrompre le F. . . SIGNOL.

« Mais à la fin de la tenue, le F. . . SIGNOL, dans une brillante improvisation, remerciant la Loge de son accueil, l'invita à s'unir aux Sociétés liguées contre le Jésuitisme et la Théocratie; et l'Atelier tout entier applaudit à l'éloquence de ce discours. »

« Cependant, quelques jours après, on songea aux conséquences qui pourraient résulter de l'ovation faite au F. . . SIGNOL, et l'Atelier prit un arrêté motivé contre le susdit F. . . SIGNOL et l'envoya au Grand-Orient. »

Le Grand-Orient répondit en ces termes :

« Nous avons applaudi avec la plus vive satisfaction aux principes sages et vraiment maçonniques, qui ont servi de base à votre arrêté relatif à un discours prononcé par un certain F. . . SIGNOL. Votre arrêté a été lu en assemblée générale du Grand-Orient. Une triple batterie en a couvert la lecture, et il a été statué qu'il vous serait adressé de justes félicitations.

« Comme conclusion le F. . . SIGNOL était suspendu de sa qualité de maçon.

« Voilà ce qu'avait pu conseiller l'instinct de la conservation.

« Grâce à ces sages précautions, les travaux ne furent pas suspendus. »

Ces faits empruntés à l'histoire de la Loge de Joigny se reproduisaient partout avec des variantes, mais montrant bien toute la terreur qu'inspirait alors le gouvernement des curés, et expliquant avec la croisade anti-maçonnique, le nombre considérable des Loges fermées en France.

Mais la nouvelle persécution religieuse engendrée par l'excommunication papale, prit dans d'autres nations un caractère autrement odieux, autrement féroce.

En Espagne, Ferdinand VII, à peine en possession du trône, rétablit l'inquisition, poursuit tout ceux qui professaient des idées libérales, ordonne la fermeture des Loges et proscriit la Société maçonnique. Le 25 septembre 1814, le général ALAVA, le marquis de TOLOSA, le chanoine MARINA, membre de l'Académie, le Dr LUCQUE, un des médecins de la cour, et d'autres maçons

étrangers, français, italiens et allemands, résidant en Espagne, furent arrêtés à Madrid, comme faisant partie de la Société franc-maçonnique, et jetés dans les prisons du saint-office. En 1819, les mêmes violences se reproduisirent; au mois d'octobre, deux maçons distingués de Meurcie périrent des tortures que l'inquisition leur avait fait subir, dans le but de leur arracher des révélations. On frémit en pensant que de pareils crimes se sont passés dans l'Europe civilisée il n'y a pas soixante-dix ans; mais ces faits montrent aussi qu'une réaction religieuse fait reculer l'humanité de plusieurs siècles.

La puissance des inquisiteurs était telle à cette époque, que le ministre de la justice, LOZANO DE TORRES, reçu maçon à Paris en 1791, et dont la maison à Cadix avait servi d'abri à des Loges pendant la guerre de l'indépendance, n'eut pas le moyen d'empêcher ces atrocités.

Les francs-maçons Portugais furent aussi maltraités. En 1818, le roi, résidant alors à Rio-Janeiro, rendait un décret contre la société, par lequel il infligeait la peine de mort à tous les francs-maçons, les assimilant aux coupables de lèse-majesté, crime qui entraînait le supplice du tenaillement avec des fers rouges, bénis par un prêtre à chaque lambeau de chair emportée.

En 1824, le 1<sup>er</sup> août, Ferdinand VII rendit à Sacedon un nouveau décret de proscription. La même année, dix frères réunis en Loges furent surpris et arrêtés à Grenade, il furent décapités aux termes de ce nouveau décret.

Les insurrections qui éclatèrent en Espagne vers 1820, furent encore l'occasion de nouvelles persécutions, les victimes restèrent inconnues. De nouveaux édits proscriant la Société furent rendus dans d'autres nations, en Italie, en Pologne. En Russie, les menées des sociétés secrètes russes et polonaises, et particulièrement celle qui s'intitulait *Franc-Maçonnerie nationale*, déterminèrent, pour des raisons politiques, l'empereur Alexandre qui avait pris la Maçonnerie sous sa protection, à prohiber de nouveau l'exercice de la Maçonnerie dans ses Etats; mais on voit, par les termes de son ukase, que c'est à grand regret qu'il englobe la Franc-Maçonnerie dans les sociétés secrètes prohibées. (A suivre.)

## LA CRÉMATION

(Suite)

### IV

A l'exemple de MM. de Pietra Santa et de Nansouty (1), nous ferons rentrer les fours crémateurs connus dans deux classes : les *fours à cornue* distillant les cadavres et utilisant industriellement les produits de cette distillation, et les *fours à gaz* brûlant les corps et les anéantissant complètement par la destruction de tous leurs produits constituants. Ces derniers appareils ne laissent du corps humain que 3 kilogrammes de cendres, que l'on recueille absolument pures. Avec les précédents auteurs (qu'on ne peut pas citer en parlant de la crémation), nous rejetterons la méthode *utilitaire* de la cornue. L'avenir est évidemment aux

(1) LA CRÉMATION : Sa raison d'être, son historique. Les appareils actuellement mis en usage pour la réaliser. Etat de la question en Europe, en Amérique et en Asie. Brochure grand in-8° avec 1 planche et 20 figures. Paris, 1881.

fours à gaz, « qui laissent la poussière retourner à la poussière, sans porter sur elle, au passage, une main industrielle qui pourrait sembler sacrilège. »

Quelques adversaires de la crémation ont semblé craindre que l'encombrement par les urnes funéraires ne vint succéder à l'encombrement par les cadavres. D'abord, l'encombrement des cendres ne présente aucun danger pour la santé publique. Et puis, n'est-il pas indiqué que l'on créera des monuments crémateurs (analogues aux *columbariums* antiques ou au temple funéraire de Milan), renfermant des niches pour le dépôt des urnes? Les fouilles de Pompéi ont découvert plusieurs de ces monuments entourés par les anciens romains de la plus sacrée vénération.

### V

La seule objection, un peu scientifique, qu'on ait pu faire à la crémation, est qu'elle empêche les recherches *post mortem* de la médecine judiciaire. Cette objection peut avoir des apparences plausibles, en un siècle où il faut, comme l'a dit Michelet, que la justice devienne une médecine et la médecine une justice. Pour ce qui est des coups et blessures, questions d'identité, de grossesse, d'avortement, etc., la crémation ne serait pas un mal, mais bien plutôt un bien. Elle forcerait, en effet, les municipalités à apporter plus de soins dans la recherche des causes et des circonstances des décès, recherche si communément négligée et incomplète. Cet excès même de soins retentirait forcément sur la criminalité pour en diminuer la lugubre statistique, car les criminels réfléchiraient, avant de commettre leurs méfaits, à la sévérité inusitée d'une enquête judiciaire sur les causes de la mort.

Quant à la question des empoisonnements, les chimistes les plus compétents ont prouvé que l'incinération ne fait disparaître, en fait de toxiques, que ceux que la chimie décele le plus malaisément sur le cadavre. Que de crimes et de condamnations à mort on a prononcés, d'ailleurs, au nom de la chimie, après les expertises médico-judiciaires les plus controversées! Et puis, c'est *bien exceptionnellement* que les empoisonnements sont cause d'exhumations. En huit ans, trois cas seulement ont été reconnus, par exhumation, dans le département de la Seine; pour ces trois cas, deux auraient été aisément connus si l'on avait fait l'enquête préalable que la crémation rendra obligatoire (G. Bergeron). Et les embaumements, qui sont un mode de sépulture encombrant, cher et rétrograde, les embaumements empêchent, eux aussi, les recherches médico-légales et rendent impossible la découverte *post mortem* des empoisonnements! Nous ne voyons point pourtant la loi proscrire les embaumements.

L'argument tiré de la médecine légale tombera du reste de lui-même, si nous considérons ce qui a lieu dans les pays où la crémation est autorisée, en Italie et en Allemagne (gouvernement de Gotha), par exemple. Le défunt, par testament, et la famille, *viva voce*, expriment d'abord le désir qu'il soit procédé à l'incinération du cadavre. Alors, le médecin légiste vient constater le décès et élucider ses causes; enfin, la commune procède elle-même à une enquête sur les circonstances qui ont accompagné la mort. De cette manière, la médecine légale est satisfaite, et, s'il existe des doutes sur les derniers jours du défunt, ces doutes sont aplanis d'emblée.

(A suivre.)

# LE CENTENAIRE DE 1789

## LE CENTENAIRE MAÇONNIQUE

### Histoire de la Révolution française

(Suite)

Serment du Jeu de Paume, 20 janvier 1789. — L'Assemblée errante. — Coup d'Etat; Projet de Necker; Déclaration du roi, 23 juin 1789; l'Assemblée refuse de se séparer. — Le roi prie Necker de rester, mais ne révoque point sa déclaration.

Les voilà dans le Jeu de Paume, assemblés malgré le roi... Mais que vont ils faire?

N'oublions pas qu'à cette époque l'Assemblée tout entière est royaliste, sans excepter un seul membre.

N'oublions pas qu'au 17, quand elle se donna le titre d'Assemblée nationale, elle cria : « Vive le roi ! » Et quand elle s'attribua le droit de voter l'impôt, déclarant illégal l'impôt perçu jusqu'alors, les opposants étaient sortis plutôt que de consacrer par leur présence cette atteinte à l'autorité royale.

Le roi, cette vieille ombre, cette superstition antique, si puissante dans la salle des Etats généraux, elle pâlit au Jeu de Paume. La misérable enceinte, toute moderne, nue, démeublée, n'a pas un seul recoin où les songes du passé puissent s'abriter encore. Règnent donc ici l'esprit pur, la raison, la justice, ce roi de l'avenir.

Ce jour, il n'y eut plus d'opposants, l'Assemblée fut une, de pensée et de cœur. Ce fut un des modérés, Monnier de Grenoble, qui proposa à l'Assemblée la déclaration célèbre : « Qu'en quel lieu qu'elle fût forcée de se réunir, là était toujours l'Assemblée nationale, que rien ne pouvait l'empêcher de continuer ses délibérations; que, jusqu'à l'achèvement et l'affermissement de la constitution, elle faisait le serment de ne se séparer jamais. »

Bailly jura le premier; il prononça le serment si distinctement, si haut, que toute la foule du peuple qui se pressait au dehors put entendre, et applaudit dans l'ivresse de l'enthousiasme. Des cris de : « Vive le roi ! » s'élevèrent de l'Assemblée et du peuple... C'était le cri de la vieille France dans les vives émo-

tions, et il se mêla encore au serment de la résistance.

En 1792, Mounier, émigré alors, seul sur la terre étrangère, s'interroge et se demande si sa proposition du 20 juin fut fondée en droit, si sa loyauté de royaliste et son devoir de citoyen ont été d'accord... Et là même, dans l'émigration, parmi tous les préjugés de la haine et de l'exil, il se répond : Oui !

« Oui, dit-il, le serment fut juste; on voulait la dissolution, elle eût eu lieu sans le serment; la cour, délivrée des Etats, ne les eût convoqués jamais; il fallait renoncer à fonder cette constitution, réclamée unanimement dans les vœux écrits de la France... »

Voilà ce qu'un royaliste, le modéré des modérés, un juriste habitué à trouver des décisions morales dans les textes positifs, prononce sur l'acte primordial de notre Révolution.

Que faisait-on pendant ce temps à Marly? Le samedi et le dimanche, Necker fut aux prises avec les gens du Parlement, auxquels le roi l'avait livré, et qui, avec le sang-froid qu'ont parfois les fous, bouleversaient son projet, en effaçant ce qui aurait pu le faire passer, lui étaient son caractère bâtard, pour en faire un pur coup d'Etat, brutal, à la Louis XV, un simple lit de justice, comme le Parlement en avait subi tant de fois. Les discussions furent poussées dans la soirée. Ce fut à minuit seulement que le président apprit, dans son lit, que la séance royale ne pouvait avoir lieu le matin, qu'elle était remise à mardi.

La noblesse était venue le dimanche à Marly, à grand bruit et en grand nombre.

Elle avait, dans une adresse, remontré au roi qu'il s'agissait de lui maintenant bien plus que la noblesse. La cour s'était animée d'audace chevaleresque; les gens d'épée semblaient n'attendre qu'un signal contre les hommes de plume. Le comte d'Artois, au milieu de ces bravades, devint ivre d'insolence, jusqu'à faire dire au jeu de paume qu'il jouerait le lendemain.

L'Assemblée se retrouve donc, au lundi matin, sur le pavé de Versailles, errante, sans feu ni lieu. Digne amusement pour la cour. Le maître de la salle a peur, craint les princes, l'Assemblée ne réussit pas mieux à la porte des Récollets où elle s'en va frapper; les moines n'osent se compromettre... Quels sont donc ces vagabonds, cette bande dangereuse devant

laquelle se ferment toutes les portes?... Rien que la nation elle-même.

Et pourquoi ne pas délibérer sous le ciel? Quel plus noble lieu d'assemblée?... Mais ce jour même la majorité du clergé veut venir siéger avec les communes. Où les recevoir? Heureusement, déjà les cent trente-quatre curés, et quelques prélats à leur tête, s'étaient établis dans l'église de Saint-Louis. L'Assemblée y fut introduite dans la nef, et les ecclésiastiques, d'abord réunis dans le chœur, en sortirent pour venir prendre place dans son sein. Beau moment, et de joie sincère : « Le temple de la religion, dit un orateur ému, devient celui de la patrie. »

Ce même jour, lundi 22, Necker bataillait encore en vain. Son projet, funeste à la liberté parce qu'il y conservait une ombre de modération, fit place à un autre plus franc, plus propre à mettre les choses dans leur véritable jour. Necker n'était plus qu'un médiateur coupable entre le bien et le mal, gardant un semblant d'équilibre entre le juste et l'injuste, courtisan à la foi du peuple et des ennemis du peuple. Au dernier conseil qui se tint le lundi, à Versailles, les princes furent appelés, rendirent à la liberté le service essentiel d'écarter cet intermédiaire équivoque qui empêchait la raison et la déraison de se bien voir face à face.

Avant que la séance commence, je veux examiner les deux projets : celui de Necker, celui de la cour. Sur le premier je n'en veux croire que Necker lui-même.

#### PROJET DE NECKER

Dans son livre de 1796, écrit en pleine réaction, Necker nous avoue confidentiellement ce que c'était que son projet; il montre que ce projet était hardi, très hardi... en faveur des privilégiés. Cet aveu lui coûte un peu à faire, mais enfin il en fait l'effort : « Le défaut de mon projet est sa trop grande hardiesse, je risquais tout ce que je pouvais risquer... Expliquez-vous... Je le ferais, je le dois. Daignez m'écouter. »

C'est aux émigrés qu'il parle, qu'il adresse cette apologie. Vaine entreprise! Comment lui pardonneront-ils jamais d'avoir appelé le peuple à la vie politique, fait cinq millions d'électeurs?

MICHELET.

15

## L'ÉPREUVE

PAR

CHARLES DESLYS

(Suite)

Cette vente n'a produit que 20,000 francs. J'en emporte le quart... Une fois là-bas, je n'aurai plus besoin que d'un fusil, d'une épée.... Mais elles, ces deux pauvres femmes habituées au luxe sans frein, étrangères à la vie européenne, à toute idée d'ordre et d'économie, que deviendront-elles, et combien dureront leurs ressources? On les exploitera... elles ne savent pas... Promettez-moi de les éclairer, de les défendre contre les autres et surtout contre elles-mêmes...

— Je vous le promets!... répondit Jacques, gagné par l'émotion de Sisto.

Celui-ci continua :

— Et si la guerre se prolongeait!... Si pendant des mois, des années, nous ne pou-

vions plus rien pour elle!... Mais ne songez plus qu'au présent... Ce qui m'inquiète et m'alarme, c'est l'état de santé de ma mère, que j'abandonne à deux pas de la tombe, que je ne retrouverai peut-être plus!... Notre désastre et mon départ l'ont plongée dans un accablement profond. Elle est à cette heure sans initiative, sans forces, sans appui... Rosita lui reste, me direz-vous. Rosita m'épouvante encore davantage... Son dernier adieu était étrange... Elle a reçu la confirmation de notre ruine comme un arrêt de mort. Les folles dépenses, la richesse et les plaisirs qu'elle donne, n'était-ce pas son élément, sa vie? Je me suis souvenu qu'elle disait autrefois : « Je ne survivrais pas à l'adversité! »

Jacques frissonna. Il se rappelait une lettre de Léonce, où ces mêmes paroles, échappées des lèvres de Rosita, se trouvaient écrites. Il la connaissait mieux que Sisto, il la savait capable de tous les égarements du désespoir.

— Partez sans crainte, répondit-il; je veillerai sur elle et sur sa mère... Ce que vous feriez, je le ferai. Je serai le frère, je serai le fils; comptez sur moi!

Les deux jeunes hommes s'embrassèrent. Ce n'était point une vaine promesse que venait de recevoir Sisto. Il le sentit à l'étreinte de Jacques, il le lut sur son visage, et, le cœur tranquillisé, l'esprit plus confiant en l'avenir, il ne tarda pas à remonter à cheval, en disant :

— Espérons que ce ne sera qu'une épreuve.

Notre cause triomphera. Notre fortune personnelle sera reconquise, je viendrai bientôt. Ne nous disons pas « adieu, » mais « au revoir! »

Sisto s'était éloigné, redescendant vers Nice. Jacques remontait vers Saint-Martin-Lantosque, mais sans hésitation maintenant et d'un pas résolu. Il avait un devoir à remplir envers celle dont la garde lui était confiée. Il la reverrait!... Il ne la quitterait plus! Son amour, ce serait du dévouement, de l'abnégation. Rien pour lui, tout pour elle...

Sept heures sonnaient à l'horloge de la mairie quand il arriva sur la place. Le chalet occupé par la marquise d'Alméria n'en était pas éloigné. Il y allait tout droit... Mais, à l'approche de l'enclos, un sentiment de discrétion ralentit sa marche.

## LES MARTYRS

Nous avons raconté, en son temps, l'arrestation d'une demoiselle Sophie de Meyer, inculpée d'escroquerie; cette personne avait revêtu et fait revêtir à plusieurs jeunes filles qu'elle s'était attachée, bien entendus sans en informer l'autorité, un costume à peu près semblable à celui des petites sœurs des pauvres; elle avait demandé, pour elle et ses compagnes, au R. P. Anselme, de l'ordre des capucins, la permission de porter la corde et le scapulaire; cette faveur lui fut accordée.

Sous le couvert de la religion, M<sup>lle</sup> de Meyer fit répandre dans Paris le prospectus suivant :

+

J. M. J. F.

Tout pour la plus grande gloire de Dieu  
Maison de charité  
dirigée par les petites sœurs des pauvres de l'ordre  
des franciscains,  
anciennement rue de Vaugirard, 269,  
Présentement rue Gerbert.

Cette maison secourt les familles pauvres où il y a des malades, des veuves avec des enfants ou des vieillards; elle visite les malades et les soigne gratuitement.

Asile pour les femmes veuves et âgées.

La maison reçoit gratuitement les orphelins, leur fait faire la première communion et les place dans des maisons dont ou peut répondre si elles le désirent.

Les secours de toute nature que la divine Providence veut bien nous accorder chaque jour sont distribués tous les matins, de 7 à 8 heures en été et de 8 à 9 heures en hiver, aux nombreuses familles secourues par la maison.

Soient loués les très doux noms de Jésus, Marie, Joseph!

Le terrain étant ainsi préparé, cette pieuse demoiselle s'était livrée à de nombreuses quêtes dont elle empochait consciencieusement le montant; deux vieillards, presque octagénaires, étaient cependant nourris dans l'asile, et fort bien nourris, car la recette journalière, au dire d'un témoin, n'était jamais inférieure à soixante-dix ou quatre-vingt francs; ces deux fortunés sont le père et la mère de M<sup>lle</sup> de Meyer.

Traduite devant le tribunal correctionnel de la Seine, cette fantastique sœur de cha-

rité, s'est défendue comme un beau diable, ce qui ne l'a pas empêchée d'être condamnée à six mois de prison et à 2,000 francs d'amende.

Au sujet de cette condamnation méritée, l'*Intransigeant* fait quelques réflexions, dont il est impossible de méconnaître le bon sens :

« Nous admettons, dans une certaine mesure, dit notre confrère, que le gouvernement laisse aux farceurs de sacristie la liberté d'endoctriner les vieilles folles qui croient aux apparitions de la sainte Vierge et les jeunes gommeux qui se font recevoir des cercles catholiques dans l'espérance de faire un beau mariage; mais du moment où la religion de Massillon et de Bossuet devient pour ceux qui s'y adonnent un simple prétexte à soustractions frauduleuses, l'Etat a le devoir de protéger les citoyens contre des tentatives dont les proportions se développent tous les jours.

« Les abbés Roussel ont fini par nous dégouter des Vincent de Paul. Parce que celui-ci ramassait des enfants dans la neige, ce n'est pas une raison pour qu'on permette à celui-là de jeter des jeunes filles dans la crotte. Nous demandons formellement que les mendiants en soutane ou en béguin soient traités exactement comme les autres. »

C'est exactement ce que nous demandons.

..

Mais cette humble servante du Seigneur ne sera pas la seule frappée, un jeune vicairé vient à son tour d'être arrêté dans les circonstances suivantes :

« Depuis quelque temps déjà on s'apercevait dans les bureaux de la Compagnie des chemins de fer de Paris à la Méditerranée que des tickets de place de première classe étaient fabriqués par un individu qui en faisait argent. Rien n'y manquait, ni le numéro d'ordre, ni la date du jour, ni l'authenticité du timbre de la Compagnie.

« Une surveillance rigoureuse fut établie et l'on parvint à apprendre que le faussaire n'était autre qu'un jeune vicairé de vingt-cinq ans, nommé Joseph Quénard, professeur dans une institution de la rue Oudinot.

« M. Goron, sous-chef de la sûreté, agis-

sant en vertu d'une ordonnance de M. Habert, juge d'instruction, procédait à l'arrestation de ce faussaire ensoutané.

« Dans sa chambre, on a découvert plus de trois cents tickets prêts à être mis en circulation. »

Après Agésilas, hélas!  
Mais après Attila, hola!

Le martyrologe commence à être long, il serait vraiment temps que cela finît.

## LE CENTENAIRE DE 1789

Dimanche dernier a eu lieu, un Centenaire, une intéressante conférence sur les *Armées de la Révolution*. Le Conférencier s'est attaché tout d'abord à montrer que les armées et les généraux de la Révolution ne furent pas des armées et des généraux improvisés. Après bien des tâtonnements, après bien des demi-mesures, on se décida à fondre les bataillons de nouvelles recrues avec les anciens bataillons de ligne : c'est la constitution des demi-brigades.

L'introduction des jeunes soldats de 1793 dans les anciens cadres, cadres extrêmement solides, eut le plus heureux résultat.

C'est dans cette opération de l'amalgame, préconisée par Dubois Crancé, c'est aussi dans les réformes de Carnot qu'il faut en partie chercher la cause des succès de nos armes.

Les généraux de la Révolution étaient pour la plupart des sous-officiers de l'armée de Louis XVI. Ils n'avaient pu, n'étant pas nobles, parvenir à des grades supérieurs, mais ils avaient étudié l'art militaire. Les premières guerres de la Révolution achevèrent de les former.

La valeur morale des armées et des généraux de la Révolution contribua puissamment à nous donner la victoire. Le conférencier a mis en lumière, à l'aide d'exemples multiples et à l'aide de citations provenant des mémoires laissés par un volontaire de 1792, l'esprit de sacrifice de nos armées, leur énergie, la patience admirable avec laquelle elles supportèrent privations et fatigues.

C'est qu'aussi bien elles étaient pénétrées d'un ardent amour de la patrie et de la liberté. C'étaient là des citoyens-soldats, très attachés à leurs foyers, très peu au métier militaire, regardant la guerre comme un fléau, mais se battant avec un courage héroïque pour la France et la République.

Ces sentiments étaient aussi vifs chez les généraux que chez les soldats. Fait bien caractéristique, ces généraux refusaient l'avancement qui leur était offert; tous voulaient obéir, aucun ne voulait commander.

Combien les armées de l'Empire diffèrent de

N'était-il pas trop tard ce jour-là?... Ne valait-il pas mieux attendre au lendemain?

Comme il se retournait, indécis, il aperçut Namoun qui traversait la place en courant. Elle sortait d'une pharmacie; elle avait dans les mains des fioles, une ordonnance... Son noir visage exprimait l'angoisse. Jacques l'attendit au passage et l'interrogea...

Qui donc était malade?

— Mes deux maîtresses! répondit-elle. Ne savez-vous donc pas que Monsieur Sisto vient de partir?

— Oui je le sais. Ensuite?...

— Madame la marquise était désespérée... Son malheur l'avait rendue quasi folle... Elle en accusait tout le monde, même moi, surtout sa fille... Des reproches... une scène, une crise... J'ai dû courir chez le pharmacien, chez le médecin... On attend mon retour... pardon!

Ces explications données à la hâte démontraient à Jacques que ce n'était ni l'heure ni le jour d'une visite... Il écrivit au crayon sur une de ses cartes : « J'ai rencontré Sisto qui m'a tout appris... Courage! » La mulâtresse promit de la remettre à mademoiselle et reprit sa course vers le chalet.

M. le garde général rentra chez lui. Il se trouvait en retard de deux courriers. Les lettres dont il prit connaissance nécessitèrent quelques réponses. Il soupa sans trop d'appétit, fuma son cigare en rêvant... A quoi? ou plutôt à qui?... Nous n'avons pas besoin de le dire... Il faisait nuit depuis longtemps lorsque Beppo, étonné sans doute qu'on ne l'appelât pas, apporta la lampe. Jacques voulut lire les journaux, feuilleter des livres... Rien ne put distraire sa pensée. Une vague inquiétude l'absorbait tout entière. Il essaya de dormir... Impossible!... Minuit, une heure et la demie d'ensuite avaient sonné... Il se rhabilla, il sortit, il marcha au hasard par la ville silencieuse et muette. On devine où ses pas devaient enfin le conduire.

Le chalet, plongé dans l'ombre des grands arbres qui l'abritaient pendant le jour des rayons du soleil, en ce moment des clartés de la lune, le chalet semblait avoir repris son calme habituel... Aucun mouvement... aucun bruit... Mais sur la façade, deux fenêtres éclairées... à droite faiblement, comme par une veilleuse... Ce devait être la chambre de la malade. A

gauche, une lumière plus vive, celle d'une lampe ou de plusieurs bougies... Qui donc veillait encore à cette heure avancée de la nuit?... « Rosita », murmura Jacques.

Comme afin de ne lui laisser aucun doute à cet égard, la fenêtre s'ouvrit, la jeune fille s'avança sur le balcon.

Jacques n'était qu'à quelques pas de là. Un massif de verdure le rendait invisible. Rosita ne se cachait pas, elle, et la lune, surgissant des hautes branches, l'inonda tout à coup d'une sorte d'effluve électrique, où se découpait nettement sa svelte et gracieuse silhouette. Elle regarda le ciel, et son adorable visage en reçut comme une auréole. Elle était vêtue d'un long peignoir blanc : Marguerite à l'acte du jardin.

Il l'admirait d'en bas, immobile et retenant son souffle. Elle resta quelques minutes ainsi, se croyant seule avec les étoiles, qui déjà pâlissaient à l'approche du matin. Elle eut froid sans doute... Elle rentra laissant derrière elle la fenêtre entrouverte. Encore sous le poids de cette féerique apparition. Jacques ne tarda pas à se dire :

(A suivre.)

celles-là ! Le soldat de l'Empire, c'est l'homme de l'obéissance passive, le prétorien, l'opposé du soldat-citoyen ; il a rompu sans retour avec le foyer, car il ne comprend pas d'autre métier que celui des armes. Les armées sont habituées à tout attendre de l'empereur. Le culte de l'empereur a pris chez elles la place des nobles sentiments qui avaient animé les armées de la Révolution.

Le conférencier termine en insistant sur la nécessité, pour la France, d'avoir des citoyens-soldats, protecteurs des libertés publiques aussi bien que du territoire.

Cette conférence, que nous avons résumée dans ses traits les plus généraux, a été vivement applaudie.

## REVUE DES THÉÂTRES

**LYON. — Grand-Théâtre. —**

Au Grand-Théâtre, on est tout à la préparation de cette grande solennité théâtrale, qui a nom de répétition générale de *Patrie*.

Cette répétition générale, donnée au bénéfice de l'œuvre des fourneaux de la presse, aura un succès immense. On n'y assistera qu'en habit noir et en cravate blanche, ce qui ajoutera un attrait de plus à cette représentation exceptionnelle.

Ce que nous savons de l'œuvre de Paladilhe et de Sardou, du soin avec lequel on a monté cet opéra, des décors et de la mise en scène, de l'interprétation générale, tout nous permet de dire que *Patrie* sera un succès colossal pour notre ville.

Nous en félicitons bien sincèrement la direction.

**Célestins. —** Nous avons dit dans notre précédent numéro ce que nous pensions de la *Comtesse Sarah*.

Nous n'y reviendrons pas, d'autant moins qu'on en annonce déjà les dernières représentations.

Le succès de la *Comtesse Sarah* au Gymnase n'aura pas eu son lendemain à Lyon, malgré les efforts de nos artistes et les soins de la direction.

Nous devons des éloges à M<sup>me</sup> Melcy, artiste de beaucoup de valeur, à M. Reigner très bien dans le rôle du comte de Canaleilhes, Mercier est bon dans le colonel Merlot, nous allions dire Ramollet, M<sup>me</sup>

Fleurs a débuté fort heureusement dans le rôle sympathique de Blanche du Cygne, M<sup>me</sup> Andral remplit avec beaucoup d'entrain le petit rôle de la fille du colonel.

Nous allions oublier M. Frey, qui nous a révélé de sérieuses qualités.

Les autres rôles sont tenus convenablement par MM. Howey, Andral, Bruno, Richemont et par M<sup>me</sup> Lanta et Raymond.

Nous le répétons volontiers, la direction mérite tous nos éloges pour le soin qu'elle a apporté à la mise en scène.

## BIBLIOGRAPHIE

**L'Irréligion de l'avenir**, étude de sociologie par M. GUYAU. — Librairie Félix ALCAN, Paris, 1887. Un volume, in-8, 7 fr. 50.

M. Guyau vient de faire paraître, sous le titre *L'Irréligion de l'avenir*, un remarquable ouvrage où toutes les questions relatives au grand problème religieux, envisagé dans le passé et l'avenir, sont traitées avec une très grande hauteur de vue et une complète indépendance d'esprit.

L'auteur étudie d'abord la genèse des religions dans les sociétés primitives ; il en vient ensuite à la dissolution des religions dans les sociétés actuelles et enfin, jetant un coup d'œil hardi sur les temps futurs, il indique d'après les données que lui fournit l'histoire des religions, ce qui subsistera de celles-ci dans la vie sociale des générations à venir.

Nous ne saurions trop vivement recommander la lecture de cet ouvrage, qu'anime un grand souffle libéral et démocratique.

Nous en reparlerons.

**Encore des vers!** — *Sonnet d'un Libre-Penseur*, par MARC BONNEFOY. — Librairie Léon VANIER, quai Saint-Michel, 19, PARIS. — 1 volume : 2 francs.

Nous avons sous les yeux ce charmant recueil qui ne contient pas moins d'une centaine de sonnets.

L'auteur n'a point fait une œuvre vaine. Quittant les sentiers battus de la versification, ce ne sont pas des mots qu'il s'est efforcé d'aligner, il n'a pas seulement cherché des rimes, il s'est surtout efforcé de peindre des idées et des sentiments, nous l'en félicitons.

Un travail tout à fait remarquable sur Aristote vient de paraître dans la 70<sup>e</sup> livraison de la **Grande Encyclopédie**. Il est signé de M. Bourroux, maître de conférence à l'École normale, l'un des hommes qui connaissent le mieux le philosophe grec. On attend de cet auteur dans le public uni-

versitaire une histoire générale de la Philosophie grecque dont Aristote doit être la partie principale, et c'est de ce volume que M. Bourroux a bien voulu donner la primeur à la **Grande Encyclopédie**, sous forme de résumé à la fois technique et animé, précis comme un travail savant, et clair comme un article de vulgarisation. De tels travaux font l'honneur de cette vaste publication et lui assurent une place hors de pair parmi les recueils de même nature publiés tant en France qu'à l'étranger.

Prix de la livraison, 1 franc ; du volume broché, 25 francs. Reliure, 5 francs en plus.

H. LAMIRAULT et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, à Paris.

## Une curieuse statistique !

Savez-vous ce qu'un seul homme peut consommer de sucre par an ?

En prenant pour moyenne janvier et février de cet année, nous trouvons 800 pains pour ces deux mois, soit 4,800 pains pour l'année.

Le pain pesant 12 kil. en moyenne, cela donne le poids formidable de 57,000 kil.

Il faut dire que ce consommateur est le fabricant de Sirop de Vial de Vaise, et ces chiffres montrent la consommation qui s'en fait et prouvent la confiance que le public accorde à ce produit.

C'est qu'en effet tous ceux qui en ont pris ont été soulagés et guéris, et cela se répétant, la consommation en devient chaque jour plus grande.

On sait (car tout le monde peut le vérifier) qu'il n'entre absolument rien de dangereux dans sa composition, aussi peut-on le prendre impunément sans qu'il risque jamais de faire du mal.

Avis aux gens atteints de rhumes, bronchites, catarrhes, ils trouveront le Sirop de Vial de Vaise dans toutes les pharmacies.

## AVIS

Nous prions les Présidents et Secrétaires des Loges de vouloir bien nous adresser les avis de fêtes ou réunions importantes de leurs Ateliers. Nous nous ferons un plaisir de les insérer, ainsi que les comptes rendus sommaires des fêtes et conférences qu'ils voudront bien nous faire parvenir.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

AU JOURNAL

# LE « FRANC-MAÇON »

ABONNEMENTS : Six mois..... 4 fr. 50. — Un an..... 6 fr. — Etranger (union postale). Un an..... 8 fr.

Je soussigné \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_  
par \_\_\_\_\_ département \_\_\_\_\_  
déclare m'abonner pour \_\_\_\_\_ au journal le *Franc-Maçon*

# LE FRANC-MAÇON

est en vente à Lyon et dans les départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Jura, du Doubs, de Saône-et-Loire, de la Loire, de l'Ardèche et de la Haute-Loire, dans tous les kiosques et chez tous les marchands de journaux.

A Lille, chez M. HAYARD. — A Sedan, chez M. CARLIER, libraire, Grande-Rue et chez M. MUNANT-BAUCAMP, rue de l'Horloge, 5. — A Vrigue-aux-Bois (Ardennes), chez M. MAILLARD. — A Reims, chez M. MATOT-BRAIME, rue du Cadran-Saint-Pierre, 6. — A Lisieux, chez M. LE BLOND. — A Trouville, chez M. BRÉE, quai Joinville, 90. — A Angers, chez M. DRON, rue Bodinier, 23. — A Saint-Germain-en-Laye, chez M. LÉVÊQUE. — A Nancy, chez M. GAROT, rue Gambetta. — A Besançon, chez M. ALEXANDRE libraire, Grande-Rue. — A Nelay, chez M. GALLET. — A Orléans, chez M. BONNARDOT. — A Nevers, chez M. PIÉRACHE, rue du Commerce. — A Aurillac, chez M. MICHEL. — A Marjevois, chez M. COMBETTE. — A Nîmes, kiosque de la Maison-Carrée. — A Narbonne, chez M. PUJOL. — A Grasse, chez M. CHIROL. — A Foix, chez M. DELRIEUX.

Le Franc-Maçon est également en vente dans les gares suivantes :

Paris, Colombes, Choisy-le-Roi. — Versailles, Pontoise, Saint-Germain-en-Laye. — Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes, Aulnoye. — Boulogne. — Soissons, Saint-Quentin. — Sedan, Charleville, Nouzon. — Troyes. — Epinal, Saint-Dié, Laveline. — Dijon. — Besançon, Pontarlier. — Mâcon, Chalons, Charolles, Montchanin, Romanèche. — Annecy, la Roche. — Chambéry, Aix-les-Bains, Modane. — Bourg, Nantua, Bellegarde, Ambérieu, Culoz, Meximieux. — Lyon, Villefranche, l'Arbresles, Beaujeu, Tarare, Saint-Georges, Oullins. — Grenoble, Bourgoin. — Saint-Etienne, Firminy, Saint-Chamond. — Annonay, la Voulte, Vogué, Aubenas. — Valence, Tain. — Le Puy, Langlac. — Clermont-Ferrand, Riom. — Mende. — Nevers. — Vichy. — Marseille, Aix, Salon, Pas-des-Lanciers. — Nice, Cannes. — Montpellier, Cette. — Narbonne. — Perpignan. — Toulouse. — Pamiers. — Agen. — Montauban. — Albi, Gaillac. — Périgueux. — Angers. — Belfort. — Neuchâtel (Suisse).

**OUTILLAGE AMATEURS**  
et INDIENNES  
Fabrique de Tours de tous systèmes. Boîtes mécaniques (plus de 500 modèles) et compensées pour les étoiles. Dessins et toutes fournitures pour le découpage. BOÎTES D'OUTILS.  
TIERSOT, r. des Gravilliers, 16, Paris  
Grand Diplôme d'honneur en 1884 et 1885  
Le TARIF-ALBUM (200 pages et plus de 500 gravures) est envoyé franco contre 0 fr. 85

## Huiles et Savons BOY PASCAL

à SALON (Bouches-du-Rhône)


La maison BOY-PASCAL, de Salon, se recommande par la bonne qualité de ses huiles d'olives et par leurs prix modérés, ainsi que par ses savons de meilleures marques.

La maison BOY-PASCAL demande un représentant dans chaque localité, situations avantageuse.

## GUERISON RAPIDE ET SANS FRAIS

M. SOLÈME, membre Corr. de la Société de Médecine au MANS (Sarthe), envoie à tout malade qui la demande, et cela dans un but humanitaire, sa méthode cachetée contre un timbre de 15 centimes. — **Maladies contagieuses**, Echauffements, etc. Vices du sang, Dartres, **Eczémas**, Démangeaisons, Plaies des jambes, Hémorrhoides, **Asthme, Toux, Catarrhes, Bronchites.** 16

Association syndicale des Typographes



**Imprimerie Nouvelle**  
52, Rue Ferrandière, 52  
LYON

Journal imprimé à l'Imprimerie Nouvelle  
La Tribune, journal quotidien grand format; L'Indépendant du Rhône; Le Franc-Maçon; Les Petites Affiches Lyonnaises; L'Accord Parfait; L'Indépendance; Le Lien

## VIN DE RAISINS SECS

Envoi gratis méthode détaillée et prix-courants des matières premières pour le fabriquer soi-même, sans frais d'ustensiles, ainsi que : Cidre, Bière, Liqueurs, Cognac, Rhum, Kirsch, 50 % économie.  
Ecrire à BRIATTE et Cie, négociants à Prémont (Aisne) 45 c. pour envoi franco.

Maison de confiance fondée en 1851

## ACHAUME FILS

Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône, Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours; au comptant 2 % d'escompte.

Le VRAI GOUDRON DE NORWÈGE, fabriqué par Joseph Bardou et Fils, de Perpignan, est le seul papier contenant du goudron de Norwège analysé et prescrit par les médecins pour les journaux de médecine.



Tout bon fumeur de cigarettes, tenant à la fraîcheur de son haleine, et désireux d'éviter les inflammations du larynx, ne doit faire usage que du Vrai Goudron de Norwège, 26 médailles or, argent et bronze.

**DERNIÈRES RÉCOMPENSES**  
En 1885: 1<sup>er</sup> prix à l'Exposition de Montpellier et diplôme de hors concours à l'Exposition internationale de Paris. — En 1886: Grand diplôme d'honneur à l'Exposition industrielle de Marseille. — En 1886: grand diplôme d'honneur à Louisville (Etats-Unis d'Amérique).

**FUMEURS!** pour éviter la contrefaçon, exigez la couverture du cahier comme le fac-similé ci-contre et le nom des seuls fabricants :

JOSEPH BARDOU ET FILS

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup>  
Éditeurs

LA

PARIS

61, Rue de Rennes, 61

# GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ  
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Barthélemy Dorenbourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Brévy, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; G. Hanmann, membre de l'Institut; D. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; H. Lottin, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; H. Métais, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES hors TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° totalisant de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Cheque livraison  
1 franc

Payables à raison  
de 10 francs par mois

Chaque volume broché  
25 francs

## LA PRINCIPALE

51, Rue de Chartres, 51  
LYON

Bureau spécial pour l'Achat et la Vente  
DES IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE

Directeur : M. LOUIS

DÉFENSEUR AU TRIBUNAL DE COMMERCE

### A VENDRE

Cabinet de physique d'amateur, en totalité ou en partie. On démontre les tours.  
Chez M. REYNIER, Grande-Côte, 59, Lyon.

G. SANGES, Représentant de Commerce

TRIPOLI (Barbarie)  
cherche une Maison à représentation pour les dorures foulards et articles du Levant. Bonnes références.

**VIE DE FAMILLE** Soins particuliers, aux meilleures conditions, offerte à des jeunes gens français ou étrangers, de 9 à 16 ans environ, qui suivraient ou non les cours du lycée et pourraient prendre des leçons à domicile, chez M. H. de Sabatier-Plantier..., professeur, propagateur des fêtes d'enfants, rue Plotine, 1, Nîmes (Gard).

L'Administrateur-Gérant : J. REYNIER

Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 52.